

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2020-2021-2022**  
**(3<sup>e</sup> exercice financier)**

**EST PAR LA PRESENTE DONNÉ**, par la soussignée, Caroline Dubois, directrice générale de la susdite municipalité, que l'évaluateur agréé, monsieur MARC LÉPINE, de la firme Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc., a déposé à mon bureau le 13 septembre 2021, le rôle d'évaluation foncière pour le dernier exercice du rôle triennal 2020-2021-2022. Toute personne peut en prendre connaissance à la mairie sise au 810, rue Lanoie, aux heures régulières de bureau.

Tout intéressé peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter au rôle d'évaluation, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c.f-2.1).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification en vertu des articles susmentionnés ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé à :

MRC d'Acton 1037, rue Beaugrand, C.P.  
99 Acton Vale (Québec) J0H 1A0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Upton, ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2021,



**Caroline Dubois**  
**Directrice générale**